

## Conseil Municipal du 28 février 2022

**Présents** : Thierry PAUCHARD, Thierry SPINNLER, Guillaume LAINÉ, Thomas MASSE, Mélanie TAILLOLE, Francette GELBARD, Christine GONNU, Michel JUFFET, Roland FEI, Caroline BASTOUL,

**Excusé** : Roland FEI,

**Secrétaire de Séance** : Thierry SPINNLER

### Ordre du jour :

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022

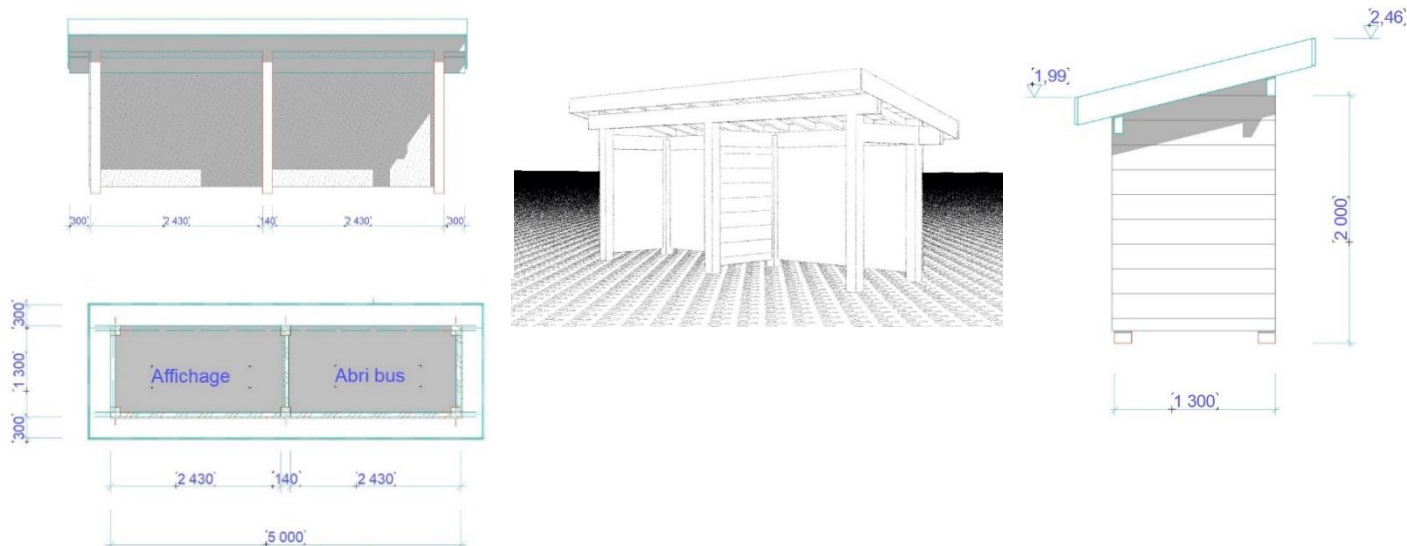
### Devis

**Multitude** : impression bulletin municipal 2022, intérieur feuille couche satin 130 g/m<sup>2</sup> et couverture satin 250 g/m<sup>2</sup>.

	Exemplaires	Coût
32 pages intérieures + couverture	180	1 250 € H.T.
36 pages intérieures + couverture	180	1 360 € H.T.
<i>bulletins 36 pages 2020</i>	200	1 250 € H.T. soit 1 163 € H.T. pour 180

Devis Multitude accepté à l'unanimité.

**Bois Détente** : abri bus et panneau d'affichage parking mairie. Essence bois : Pin. Traitement autoclave marron. Dimension extérieures 1300 x 5000mm, surface au sol 6.5 m<sup>2</sup>, débord toiture 300mm hauteur de passage sous panne 2000 mm, toiture pente 25 % : 4 600 € H.T soit 5 520 € T.T.C.



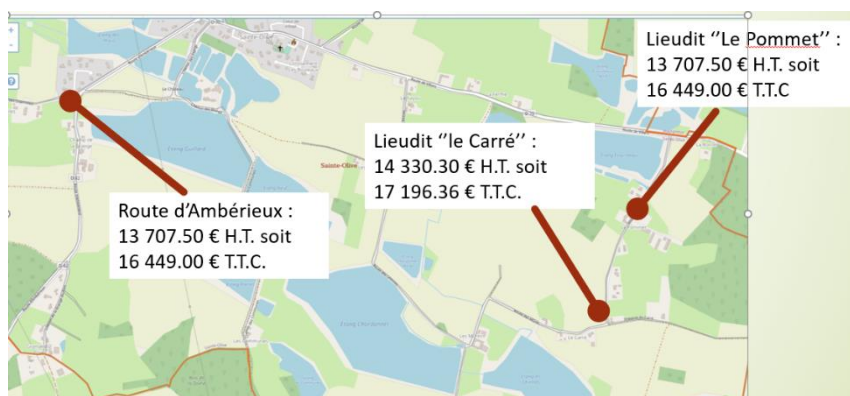
Devis Bois détente pour abri bus accepté à l'unanimité. Il sera demandé de rajouter un banc dans l'abri bus et de raccourcir le bardage côté panneau affichage afin qu'il ne touche pas le sol.

Il sera demandé à GAET de faire une dalle béton.

GEORGES Père et Fils : fauchage accotement mai 916.30 € H.T., chemin pédestre mai ; 198 € H.T. ; passage août 748 € H.T. ; passage fin d'année voies communales et chemin pédestre + fossés fauchage intérieur : 1 666.25 € H.T. ; élagage haies lamier fléau 757.90 € H.T. Augmentation de 10 % car augmentation du carburant et prix de pièce + 15 %.

Devis accepté à l'unanimité.

- SAAF : devis pour citerne souple de 120 m<sup>3</sup> pour défense incendie : terrassement 140 m<sup>2</sup> avec empierrement de la plateforme sur 20 cm d'épaisseur. Canalisations fossés tuyaux Ø 300 pour le lieu-dit "Le Carré" ; fourniture d'une citerne souple de 11.70 m x 8.88 m hauteur 1.60 m : 120 m<sup>3</sup>. Dispositif de reprise hors gel comprenant la canalisation enterrée avec raccord pompier, vanne de purge, vanne à opercule avec bouche à clé : aménagement d'un accès pompier comprenant terrassement du fond de forme et 30 cm épaisseur 0/100. Clôture piquets métalliques scellés au béton et panneaux rigide 1.73 m de hauteur. Possibilité de solution anti-désherbage entre la citerne souple et la clôture à 497 € H.T.



## Travaux sécurité village

Fin de la pose des panneaux prévus.

2 panneaux lumineux « 30 » à positionner dans le village.

Il serait nécessaire de décaler les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération de la Route de Bouligneux car ils sont face à face et proches de la bande de roulement donc lors de passage de matériel agricole ils seront accrochés.

## Eglise travaux

Les devis les mieux placés correspondant aux travaux urgents :

- RIBEIRO pour la charpente – couverture – Zinguerie pour un montant de **38 810 € H.T.** soit 46 572.00 € T.T.C
- RATIGNIER : reprise drainage autour de l'église pour **2 643 € H.T.** soit 3 171.60 € T.T.C.-

Devis acceptés à l'unanimité.

On a reçu un dossier de Mme PENEZ du Conseil Départemental de l'Ain pour faire une demande subvention pour l'église au titre de la Sauvegarde de l'art Français. Dans la demande de subvention il faut joindre le rapport de l'architecte du patrimoine. Donc nous avons demandé à Mr PONS architecte du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) qui est passé voir l'église de nous envoyer son rapport pour remplacer le rapport de l'architecte. A ce jour pas de réponse.

## Communauté de Communes de la Dombes délibération service commun Enfance-Jeunesse,

**Monsieur le Maire rappelle** que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Communautaire a décidé le retour de certaines compétences, exercées précédemment par 2 communautés de communes avant la fusion et notamment :

- ✓ Intervenants musique et sport dans les écoles de la CCD,
- ✓ Enfance – Jeunesse.

Après un travail de concertation et une proposition des communes, le conseil communautaire par délibération du 12 juillet 2018 a émis un avis favorable unanime à la création d'un service commun au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), tel que modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), ainsi que par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ».

### **Evolution du service commun**

Pour répondre à une logique de cohérence de territoire et à une efficacité de la mutualisation, à la suite de l'avis des communes dans le cadre de la conférence des maires de 7 juillet 2021, du conseil communautaire du 16 septembre 2021 et de la signature de la Convention Territoriale Globale délibérée en séance du 10 décembre 2020, il a été convenu de faire évoluer le service commun Coordination Enfance-Jeunesse, Intervenants Musique et Sport.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain contribuent au financement du service commun, ce dernier doit s'appliquer aux 36 communes du territoire. **L'adhésion par toutes les communes est indispensable à son évolution.**

Le service commun Coordination Enfance-Jeunesse, Intervenants Musique et Sport devient le Service Commun Enfance Jeunesse (SCEJ).

Il est composé de 3 champs :

- ✓ Coordination Enfance Jeunesse
- ✓ Actions Enfance Jeunesse
- ✓ Les interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaire

Les champs coordination et actions Enfance Jeunesse sont destinés à toutes les communes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le champ Interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaire est destiné aux communes qui les financent.

### **Gouvernance**

Elle est assurée comme auparavant par une instance mixte nommée Comité de Pilotage présidée par la Présidente de la CCD et composée de 3 membres élus par le conseil communautaire et de 6 membres élus par le Comité Technique.

Le Comité Technique est composé d'un membre de chaque commune adhérente de la CCD.

**Le financement** des champs coordination et actions Enfance Jeunesse est financé au travers de la participation de la Communauté de Communes de la Dombes et de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain. Les champs interventions sport et musique en temps scolaire et périscolaires par les communes au travers de leurs fonds propres ou au travers de tout ou partie de leurs attributions de compensation liées à la restitution de la compétence en 2019.

Le Service Commun Enfance Jeunesse entrera en fonctionnement dans sa nouvelle version à compter du 1er mars 2022.

Lors de la séance du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal n'avait pas approuvé convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes avec les 36 communes. Ambérieux en Dombes ne fait pas parti de la Communauté de Communes de la Dombes donc les enfants de Sainte-Olive scolarisés à Ambérieux en Dombes ne peuvent pas bénéficier de ce service commun.

Suite à cette délibération qui n'approuvait pas le Service Commun Enfance Jeunesse, Mr le Maire a reçu le Vice-Président de la Communauté de Communes de la Dombes en charge de la proximité et de mutualisation et il a écouté nos doléances. Effet à suivre.

Vu la délibération N° D2021\_12\_12\_243 du 09 décembre 2021 de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes, avec les 36 communes et autorisant la signature de Madame la Présidente, ainsi que tout documents relatif à ce dossier.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation de la convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes, avec les 36 communes et à autoriser le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide, :

- **D'approuver** convention relative au développement du service commun Enfance Jeunesse et les annexes avec les 36 communes.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout documents relatifs à ce dossier.
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Débat d'orientation budgétaire

Comptes Rendus réunions

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône : suite à la fusion de plusieurs syndicats, le prix de l'eau doit être lissé et notre syndicat était celui qui avait le prix de l'eau le plus bas. Donc le prix de l'eau va augmenter.

Questions diverses

- La convention avec Oxy'jeunes signée le 19 mai 2016 puis reconduite par avenant le 1<sup>er</sup> mars 2019 jusqu'au 28 février 2022 arrive à son terme. Cette convention définit les modalités du partenariat entre les communes d'Ambérieux en Dombes et de Sainte-Olive et l'association Oxy'Jeunes pour :

- ✓ L'organisation et la gestion du temps périscolaire
- ✓ La gestion des activités périscolaires du programme annuel de Soutien aux Activités Educatives (PASAE) L'organisation et la gestion des activités se déroulant pendant les vacances et le mercredi dans le cadre de la CTG
- ✓ L'organisation et la gestion des Nouvelles Activités Périscolaire (NAP) jusqu'au 7 juillet 2022, remplacées entre la rentrée de septembre 2022 et le 06 août 2022 par des heures de garderie gratuites pour les familles
- ✓ L'organisation et la gestion du restaurant scolaire
- ✓ L'animation de séances à la bibliothèque en collaboration avec l'équipe enseignante.

Durée de la convention du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 06 août 2023.

Points caractéristiques :

Oxy au bord de l'asphyxie + nécessité légale de faire une mise en concurrence => limité dans le temps pour faire un appel d'offres,

Gros impact financier pour Oxy de ne plus faire les NAP l'année prochaine => l'avenant leur laisse la possibilité de réfléchir sereinement jusqu'à juillet, mais les mairies ne financeront pas le différentiel.

- Rencontre avec Mr CHANON, personne qui a racheté la maison de Mr et Mme BLEIN, ne serait pas contre d'abandonner la servitude de passe sur la parcelle A 162 et A 163, servitude qui passe sur l'impasse de l'Ancienne Ecole. Un délai de 1 an supplémentaire soit 2 ans au total a été donné à Mr CHANON pour qu'il mette au norme sont assainissement en attente que la commune prenne une décision pour l'éventuel raccord de son assainissement à l'assainissement collectif du lotissement Cœur de Village.
- Mouvement citoyens Port Masson Environnement : un mouvement Citoyens Prot Masson environnement a été mise en place pour contrer le projet de construction de 54 logements avec 96 places de stationnement en sous-sol se situant en zone de protection dues puits de captage de Port Masson. (Puit de captage eau potable). Une pétition a été remise en main propre le 29 décembre 2021 à Monsieur le Maire de Massieux recueillant 459 signature. N'ayant aucun retour sur la garantie des travaux le mouvement citoyen sollicite la bienveillance de Mme la Préfète afin d'assurer que tous les services concernés se sont engagés mutuellement pour garantir l'absence d'impact sur la nappe captée.
- Le Syndicat Intercommunale d'Eau Potable Bresse Dombes Saône nous informe que le contrat d'exploitation du service eau potable avec Suez se termine le 31 mars 2022 et un nouveau contrat au 1<sup>er</sup> avril 2022 à été signé avec le SAUR.
- Dimanche 10 avril 2022

8 h à 10 h 45	10 h 45 à 13 h 30	13 h 30 à 16 h 45	16 h 45 à 19 h
Roland FEI Guillaume LAINÉ Franck MOLLARD	Francette GELBARD Christine GONNU Thierry SPINLER	Michel JUFFET Maxime CHANON Jean DONG	Thierry PAUCHARD Aurore CHANON Thomas MASSE

- Dimanche 24 avril 2022

8 h à 10 h 45	10 h 45 à 13 h 30	13 h 30 à 16 h 45	16 h 45 à 19 h
Roland FEI Guillaume LAINÉ Franck MOLLARD	Francette GELBARD Mélanie TAILLOLE Thierry SPINLER	Caroline BASTOUL Michel JUFFET Thomas MASSE	Thierry PAUCHARD Christine GONNU André GELBARD

Emplacement nouvelle mairie

(coût équivalent dans les deux cas : ≈ **1 M€**)

2 emplacements :	Avantages	Inconvénients
Nouveau terrain	Terrain plat, base saine, possibilité de grand parking attenant, construction directement aux normes, pas d'interruption du service de la mairie pendant la construction, possibilité d'avoir un espace vert contigu, peu de maisons proches.	Bâtiment moderne sans charme particulier. Que faire du bâtiment de l'ancienne mairie ? Que vendre ?
Actuelle mairie	Bâtiment de caractère, proximité tennis et boules, vente possible du terrain lotissement	Terrain escarpé limité par la route sur 3 côtés, pas de possibilité de parking à côté, cohésion ancien /nouveau dans le temps, mise aux normes de l'ensemble, proximité des maisons, mairie en algéco pendant les travaux

Les conseillers municipaux présents à cette séance se sont exprimés et ils ont tous une préférence pour restaurer la mairie existante plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Une étude sera demandée à un architecte.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30